

COMMUNE DE HODENT
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 FEVRIER 2011

L'an deux mille onze, le 28 février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric BRETON, Maire.

Présents : Mme Dodin
MM. Michel, Le Manach, Falague, Cazé

Absents : MM. Polvérari, Sariane, M. Hébert donne pouvoir à M. Breton
Mme Ravier

Secrétaire de séance : Mme Dodin

Ouverture de la séance à 20h30 :

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance précédent

Délibération : Choix des travaux et montages financiers à mener sur les prochaines années

M. le Maire rappelle que le 24 juin dernier le conseil municipal avait décidé de lancer la procédure de création d'un contrat départemental avec les deux objectifs suivants :

- réfection de la voirie pour l'année 2010
- contrat rural pour les années 2011, 2012, 2013, comprenant :
 - l'agrandissement du cimetière,
 - la rénovation de l'atelier ou de son déplacement avec construction,
 - préau dans la cour de l'école avec remise.

Cependant, depuis l'automne, un certain nombre d'éléments dont des avis de la DDT (Direction Des Territoires) sur l'état des différentes rues ainsi qu'un devis estimatif sur la partie jugée la plus urgente à refaire, à savoir la Grande Rue, secteur de la Chapelle ont été portés à notre connaissance et évoqués lors de réunions de travail.

Vu ces éléments, des discussions ont eu lieu avec le Conseil Général et la Région afin de trouver d'éventuels financements supplémentaires. A ce jour, seul un aménagement de village pourrait être sollicité, mais pas pour de la voirie ; l'agrandissement du cimetière pourrait quant à lui être éligible à ce type de programme.

Après ces explications, il est présenté deux scénarios de financement pour l'ensemble des projets :

- Scénario 1 : contrat départemental sur 6 ans intégrant l'ensemble de la voirie et un contrat rural intégrant les points prévus le 24 juin 2010.
- Scénario 2 : contrat départemental sur 6 ans pour l'ensemble de la voirie et un aménagement de village pour l'agrandissement du cimetière.

Après débat sur ces deux scénarios, il ressort que le 2^e permettrait d'avoir une plus grande souplesse dans le financement sur les 3 prochaines années, les dernières étant similaires. L'inconvénient dans ce cas est le report d'une rénovation complète de l'atelier communal (ou son déplacement) et le préau dans la cour de l'école.

Concernant le recours à un emprunt, tout va dépendre des retours officiels aux demandes de subventions et aux retours des consultations des entreprises à lancer.

Après débat, dans le cadre du scénario n°2, il est proposé de retenir les travaux de voirie et d'agrandissement du cimetière comme prioritaires.

Sauf éléments nouveaux dans les prochains mois, la rénovation complète de l'atelier communal, à l'exception de la toiture, et la création d'un préau dans la cour de l'école avec une remise sont gelés.

M. le Maire propose également de délibérer de nouveau sur l'élaboration d'un contrat départemental avec ces éléments. Cette délibération serait ajoutée à la suite de ce point.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

Délibération : élaboration du contrat départemental

M. le Maire rappelle le montant de l'enveloppe garanti par le Conseil général du Val d'Oise à la commune de Hodent pour des projets d'investissement dont le montant s'élève à 20 301.87 € par an, soit 121 811.22 € pour six ans.

La commune a défini un programme comprenant 4 opérations nouvelles :

- 1) Réfection de voirie Grande Rue au niveau de la chapelle avec création d'un trottoir + réfection des trottoirs Grande Rue.
- 2) Réfection de voie communale dite Route de Genainville et réfection de l'espace piétons devant l'école.
- 3) Réfection de voirie Grande Rue de la Chapelle à la Mairie
- 4) Réfection de voirie et des trottoirs rue des Sorbiers et rue de la Clé des Champs.

Le Conseil Municipal adopte le projet de contrat départemental de la commune de Hodent proposé par le Département et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat départemental 2010-2015 entre le Conseil général du Val d'Oise et la commune de Hodent nécessaire aux fins d'exécution de la présente délibération.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

Délibération – Remboursement des frais avancés par Mme Dodin Valérie

M. le Maire demande à ce que Mme Dodin soit remboursée pour l'achat qu'elle a effectué pour l'arbre de Noël d'un montant de 9.99 € comme indiqué sur le justificatif.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

Questions diverses

Délibération : Devis route de Genainville

M. Le Manach présente les devis pour le rebouchage des « nids de poule » Route de Genainville et sur le village.

Deux sociétés ont été contactées :

- ATC-TP : fourniture et mise en œuvre d'enrobé projeté à l'émulsion conforme au cahier des charges, inclus la mise en place de signalisation pour ce type de travaux :
 - Total HT : 3 950.00 €
- ASTEN : fourniture et mise en œuvre de grave bitume 0/14 sur 0.15 cm en 2 couches. Bouchage des nids de poule en enrobés 0/10 y compris découpe. Bouchage des nids de poule en surface y compris dans le village au point à temps :
 - Total HT : 6 978.90 €.

Il est proposé de retenir la société ATC.TP.

La somme sera inscrite au budget primitif 2011.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

Informations de M. Michel délégué de la commune auprès du SMIRTOM

M. Michel donne un retour sur la réunion du comité syndical du SMIRTOM du 24 février 2011 à laquelle il assistait avec M. Le Manach.

Dans le cadre des nouveaux marchés :

- La société SEPUR a été élue pour le ramassage des ordures ménagères.
- La société VEOLIA a été élue pour la gestion des déchetteries.
- Concernant la collecte du verre, le porte à porte sera maintenu, mais 2 fois par mois.

Des infos pratiques seront communiquées ultérieurement par le SMIRTOM.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23h00

Le Maire, Eric Breton